



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 1811
RÉHABILITATION DE FILTRES POUR L'EAU POTABLE
À LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 12 mai 2025, le règlement numéro 1811 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 375 000 \$ pour la réhabilitation de filtres pour l'eau potable à la Centrale de traitement d'eau** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 juin 2025 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 9 juin 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville